**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

**Band:** - (1935)

Heft: 25

Vereinsnachrichten: Auszug aus dem Protokoll über die am 19. März 1935 in Bern

abgehaltene ordentliche Generalversammlung des Filmverleiher-Verbandes in der Schweiz = Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 1935 de l'Association des loueurs de films en

Suisse

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Auszug aus dem Protokoll

über die am 19. März 1935 in Bern abgehaltene ordentliche Generalversammlung des Filmverleiher-Verbandes in der Schweiz

Den Vorsitz führt der Präsident Dr. Egghard. Anwesend sind 26 Mitglieder, die übrigen haben sich entsprechend entschuldigt.

Nach eingehendem Referat des Herrn Vize-sidenten Grossfeld über den gegenwärtigen 1. Nach eingehendem Referat des Herrn Vizerbäsidenten Grossfeld über den gegenwärtigen Stand der Verhandlungen mit der A.C.S.R. wegen Abschlusses einer neuen Konvention, beschlesst die Gen.-Vers. die bisherige Konvention, die bekanntlich mit Ende Februar abgelaufen ist, bis zum Abschlusse einer neuen, längstens aber bis 31. August 1935 zu verlängern.

2. Der Vorsitzende berichtet über die seit der letzten Gen.-Vers. mit dem Schweiz. Lichtspieltheater-Verband gepflogenen Verhandlungen. Die G. V. beschliesst, der Anregung des letzteren Verbandes entsprechend:

- theater-Verband gepflogenen Verhandlungen. Die G. V. beschliesst, der Anregung des letzteren Verbandes entsprechend:

  a) seinerseits eine Spezialkommission zu delegieren, welche von Fall zu Fall Angelegenheiten grundsätzlicher Natur mit einer analogen Spezialkommission des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes abwechselnd in Zürich und Bern zu beraten haben wird. In diese Kommission werden vom Film-Verleiher-Verband entsendet die Herren Dr. Egghard, Reinegger und Mantovani.

  b) Minimalpreise. Die Gen.-Vers. beschliesst grundsätzlich aus den wiederholt erörterten Und mehr denn je bestehenden Gründen, an dem Minimalpreis von Fr. 100,— nach wie vor festzuhalten. Es wird aber in Aussicht genommen, in einzelnen besonders rücksichtswürdigen Fällen, von dieser Regel abzugehen und die Verleiher in diesen Fällen zu ermächtigen Mietwerträge auf prozentualer Basis, mit einer Minimalgarantie von Fr. 80,— pro Film abschliessen zu dürfen. Die Auswahl dieser Kinog soll durch die neu vorgosehenen gemischten Spezialkommissionen nach eingehender Prüfung der in jedem einzelnen Fall in Betracht kommenden Verhältnissen erfolgen.

  O Nachnahmeliste. Diese Frage wird in Ansehung der franz. Schweiz durch die in Aussicht genommen neue konvention grundsätzlich neu geregelt werden. In Ansehung der deutschen Schweiz beschliesst die Gen.-Vers., dass jeder Verleiher das Recht haben soll, die Hilfe des Verbandsbureaus für die Bezahlung von Fakturen in Anspruch zu nehmen, welche längen als die Schweiz deutwichtigt, den Kunden auf die Nachnahmeliste zu setzen.
- Nachnahmeliste zu setzen.

  d) Interessenvertrag. Die Gen.-Vers. hält an ihrem bisherigen Beschluss fest, dass Verhandlungen in diesem Belange erst in jenem Zeitpunkt aufgenommen werden sollen, wenn bereits die neue Konvention mit der A.C.S.R. als Grundlage für analoge Verhandlungen vorliegen, wird, Die dann einsetzende Vorberatung und womöglich Einigung auf einen den Verbandsvorständen u. Generalversammlungen vorzulegenden Entwurf, soll durch die wiederholt erwähnte gemischte Spezialkommission erfolgen.

## 3. Statutenänderungen.

- a) Das Ende des Geschäftsjahres wird nunmehr wieder auf 31. Dezember jeden Jahres festge-
- wieder auf 31. Dezember jeden Jahres festgesetzt.

  1) Zu Art. 8 der Statuten wird ein neues Alinea hinzukommen, wonneh Verbandsmitglieder, die ungeachtet der mittelst eingesehriebenem Briefe erfolgter Mahnung länger als ½ Jahr mit der Bezahlung einer Jahresbeitragsquote im Rickstand sind, bis zur erfolgten Zahlung dieses Rickstande, solch aktive Stimmrecht in den General versammlungen verlieren. Dauert dieser Rickstand jeloch, länger als ein ½ Jahr, so kann auf Ansschluss aus dem Verbande gemäss Art. 7 erkannt werden.

  1) Zu Art. 15 kommt ein neuer Absatz hinzu: «Der Vorstand kann, seine Rechte auf den Präsidenten des Verbandes übertragen».

  4. Der vom Sekretär verlesene Geschäftsbericht und ebenso der vom Rechnungsrevisor Weber überprüfte Kassabericht wurden einstimmig zur Kentnis genommen and dem Vorstand mit Dank die Decharge erteilt.

  5. Wahlen. Gewählt wurden: Zum Präsidenten fen hishering Präsidenten be Ferband zu Wirt.

- die Decharge erteilt.

  5. Wahlen. Gewählt wurden: Zum Präsidenten der bisherige Präsident Dr. Egghard, zu Vize-Präsidenten die bisherigen Vize-Präsidenten Reinegrer und Grossfeld und zu weiteren Vorstandsmitgliedern die Herren Reyrenns, Stöhr, Weber und Kady, In das Schiedsgericht wurden delegiert die Herren Guyot und Schmid und zu Rechnungsrevisoren die Herren Barth und Jacob Der bisherige Sekretär Fürsprecher Hügle in Bern wurde in seiner Funktion für das Geschäftsjahr 1935 bestätigt.
- bestätigt.

  6. Der Präsident Dr. Egghard, dem sich der Vize-Präsident E. Reinegger ebenfalls anschliessen wird, wird offizield den Film-Verleiher-Verband bei dem Internationalen Filmkongress in Berlin, welcher in der Zeit vom 25. April bis 2. Mai daselbst tagen wird zu vertreten haben.

## Hans Albers und Lilian Harvey bei der Ufa

Wie wir soeben erfahren, hat die Ufa Lilian Harvey und Hans Albers neu verpflichtet. Auf einer Geschäftsreise traf der Produktions-ehef der Ufa, Ernst Hugo Corell, mit Lilian Harvey in London zusammen und hat diese Deutschland unvergessene Künstlerin für die Ufa vernflichtet

Deutschland unvergessene Aunstein im Auverpflichtet.
Bald darauf wurden von ihm die mit Hans Albers sehon seit Wochen im Gange befindlichen
Verhandlungen mit einem Vertrag beendet, der
Hans Albers für länger Zeit erneut an die Uf
bindet. Damit hat dieser überaus populäre deutsche Schauspieler auch weiterhin den Künstlerische Rahmen für seine erfolgreiche Arbeit im
deutschen Filmschaffen.
Es ist besonders bemerkenswert, dass die Künstlerischen Möglichkeiten der von der Ufa vorgesehenen Stoffe bei beiden Darstellern den Ausschlag zur Annahme der Engagements geben.

## Extrait du procès-verbal

#### de l'assemblée nénérale du 19 mars 1935 de l'Association des loueurs de films en Suisse

M. le président Dr Egghard préside l'assemblée. 26 membres sont présents, les autres ont excusé leur absence.

leur absence.

1. M. le vice-président Grossfeld fait rapport sur l'état actuel des pourparlers avec l'A.C.S.R. concernant la nouvelle convention. L'assemblée générale décide de prolonger la validité de l'ancienne convention. laquelle, comme on le sait, avait été dénoncée pour fin février 1935, jusqu'a ce que la nouvelle convention ait été mise au point, mais au plus tard jusque fin août 1935.

2. M. le président fait rapport des pourparlers échangés avec la S.L.V. depuis la dernière as-semblée générale. L'assemblée générale décide:

- semblée générale. L'assemblée générale décide:

  a) de nommer, comme cela a été fait par le
  S.L.V., une commission spéciale qui aura pour
  but de discuter avec une commission analogue
  du S.L.V. toutes les questions d'ordre principal. Ces commissions se réuniront alternativement à Zurich et à Berne. La commission
  de l'Association des loueurs de films sera formée par MM, le Dr Egghard, Reinegger et
  Mantovani.
- de l'Association des loueurs de l'Ilms sera formée par MM. le Dr Egghard, Reinegger et
  Mantovani.

  Pour ce qui concerne les prix minima, de
  maintenir le prix minima de Fr. 100,— Néanmoins, exception sera faite pour quelques einémas, où les loueurs pourront louer un film
  sur la base du pourcentage avec une garantie
  minimum de Fr. 80,— Le choix de ces cinémas
  admis à faire une exception sera fait par les
  commissions spéciales susmentionnées.

  Concernant la liste des clients-remboursement,
  cette question sera réglée, pour la Suisse française, dans la nouvelle convention avec l'A.C.
  S.R.; l'assemblée générale décide que, pour la
  Suisse allemande, chaque loueur est libre d'avoir recours aux services du secrétariat. Se un
  loueur n'est pas en possession du paiement
  quinze jours après l'envoi de sa facture à son
  client, il peut en aviser le secrétariat. Celuici, de son cété, fixera un dernier délai de huit
  jours au client. Si, après ce dernier délai, le
  loueur n'est pas en possession du paiement, le
  secrétariat fera figurer le cinéma en question
  sur la liste des clients-remboursement.

  Convention avec le S.L.V.: L'assemblée générale décide d'engager des pourparlers avec
  le S.L.V., après que la nouvelle convention
  avec l'A.C.S.R. sera définitivement unise au
  point. Ce sera également le travail des commissions spéciales de soumettre en son temps
  le projet d'une convention à l'approbation des
  deux comités et assemblées générales.

  3. Modification des statuts.

  ) L'année commerciale finira de nouveau le 31

#### 3. Modification des statuts.

- L'année commerciale finira de nouveau le 31 décembre.
- décembre.

  b) Un nouvel alinéa sera ajouté à l'art. 8, soit:
  Tout membre qui, malgré sommation par lettre
  recommandée, reste débiteur d'une cotisation
  trimestrielle plus de trois mois, perd le droit
  de vote dans les assemblées générales. Si le
  membre reste débiteur de ses cotisations plus
  d'une demic-année, son exclusion de l'Association peut être formulée, selon art. 7 des statuts.
- Art. 15. Cet article est complété par un nou-vel alinéa, soit: «Il peut transmettre ses droits au président.»
- 4. Le rapport du secrétaire est accepté, de mê-te le rapport de caisse lu par le contrôleur des omptes, M. Weber, L'assemblée générale en don-a décharge au contrôleur comptes, M. Weber. L'as ne décharge au comité.
- ne décharge au comité.

  5. Elections. Comme président, est réélu M. le Dr Egghard; comme vice-présidents sont réélus MM. Grossfeld et Reinegger. Comme membres du comité sont élus MM. Reyrenns, Weber, Stôhret Kady. Comme arbitres sont délégués MM. Guyot et Schmid et comme contrôleurs de comptes pour l'année 1935 MM. Barth et Jacob. M. Hügli a été confirmé dans sa fonction de secrétaire de l'Association pour l'année 1935.
- sociation pour l'année 1935.

  6. M. le président Dr Egghard, auquel se joint M. le vice-président E. Reinegger, est délégné officiellement au Congrès international du film, à Berlin, lequel a lieu du 25 avril au 2 mai prochain. Les autres membres qui désirent prendre part au Congrès sont priés d'en donner connaissances le plus tôt possible au secrétariat.

## **ABYSSINIE**

Grand documentaire commenté

Voici l'intéressante critique parue dans "La Ginéma tographie Française" sur la splendide production de la Prwsens-Films, à Zurich :

tographie Krançaise" sur la splendide production de la Prusems-Films, à Zurieh:

Abyssinie laisse loin, derrière son éclatante franchise de document sans trucage, tous les documentaires sur l'Afrique, L'aviateur Mittelholzer, spécialiste des vols au-dessus de l'Afrique, et qui survola la plus haute cime du continent noir, soit le Kilimandjaro et son cratère efrayant, a glané en Ethiopie (Abyssinie) des notes sur la vie du peuple éthiopien.

La première image de ce film est déjà d'une savoureuse ironie: à la descente de l'avion, l'aviateur voit une dame noire trainant son poupon dans une voiture d'enfant européenne. Dans Addis-Abéba, la capitale, les Ethiopiens se sont mis avec fureur à la dernière mode des Européens: avions, automobiles, T.S.F. se partagent leurs goûts. On pratique devant l'opérateur la circoncision sur un jeune enfant, qui pleure doucement. Plus tard, dans les pays où vivent les pasteurs et les nomades, nous assisterons aux mutilations rituelles, aux entailles faites sur des enfants, aux danses frénétiques pour l'appel du désir et la la fécondation. Ces scènes ont choqué, paraîtil, quelques invités à la présentation. Je crois que leur trop grande vérité irrite certains Tartufes, Quoi qu'il en soit, je conseillerai pour l'exploitation générale d'atténuer le réalisme de extallels aux joues d'une fillette. La foule ne raisonne pas, son instinct est de plaindre, puis des se facher. Seul l'individu peut comprendre que ces rites cruels sont pratiqués naturellement par des millions d'individus dans le monde. En tout cas, Abyssinie est l'un des plus saissants films de mœures exotiques, es son intense vie lui mérite un énorme succès.

## Les prochains films Eos

La prochaine tranche de la production française de la U.F.A. est actuellement en cours de réalisation et on ne tourne pas moins de quatre lims à la fois dans les studios de Neubableberg, sous la supervision de Raoul Ploquin.

«Le Diable en boutcille», où l'on retrouvera Kate de Nagy et Pierre Bianchar, pourra être bientôt présenté. C'est sous les tropiques, dans la moiteur lourde et étouffante des mers du Sud, que se déroule cette histoire d'amour et de sorcelierie, que Hilpert et Steinbicker ont mise en scène d'après la nouvelle de Stevenson. Dialogues de Serge Veber. Interprétes principaux Gina Manès, Paul Azaïs, Henry Bose, Roger Karl, Daniel Mendaille, Georges Malkine, Gabriel Gabrio.

Sous la direction de Gérard Lamprecht, metteur en scène, les premières scènes de «Barcarolle», superproduction G. Stapenhorst, unennet de débuter.

Sous la direction de Gérard Lamprecht, metteur en scène, les premières scènes de 'Abracrol' le 3, superproduction G. Stapenhorst, viennent de débuter.

Comme tous les grands films de la U.F.A., celui-ci est tourné en version française et allemande. Les interprêtes de la version française, sont: Edwige Feuillère, Pierre Richard Willm avec Roger Karl, Fernand Fabre, Philippe Richard. Gina Manès, Marthe Mellot, Madeleine Guitty, Chas, Redgie, William Aguet, Miles Alsonia, Romanie, Nicole de Rouves, MM. Aimos, Cambo, Legris, Rollin, Chertier. Dialogues d'André-Paul Antoine. Collaboration française: Roger Le Bon. Les prises de vues de « Jonny, haute couture sont terminées et le film est actuellement en cours de montage. Cette œuvre, toute de fantaisie et de mouvement, est interprétée par Pierre Brasseur, Mona Goya, Léon Bélières, Colette Darfeuil, Le Gallo, Magdeleine Bérubet, Nossent, Sergeol, Bever, Puylagarde, Pierre Athon, Yvonne Hébert. Mise en scène de Serge de Poligny. Production Bruno Duday.

Les décors, que Herlih et Röhrig ont composé pour « Amphitrion» ( Litre provisoire) sont achevés et les premières prises de vues commencées. Cetto production G. Stapenhorst est mise en scène par Reinhold Schlünzel, Les principaux interprêtes de la version française sont: Henry Garat, Florelle, Jeanne Boitel, avec Marguerite Moreno et Armand Bernard, Collaboration française cant été réalisés en Dalmatie, en deux versions ofté réalisés en Dalmatie, en deux versions française cast interprétée par Adolf Wohlbrück, Jacquelline Francell, Danièle Parola, Gabriel Gabrio, José Noguero, Henry Bose, Maximillenne, Martial, le petit Dumas, Zellas, Bill-Bocketts, Pierre Labry.

Par ailleurs, Arthur Robinson travaille, en collaboration avec Jean Boyer, au découpage de La version française est interprétée par Adolf Wohlbrück, Dienet (dialogues d'André Mauprey), la version française out été plangais : « Le marchand d'amours, réalisé au studio d'Epinay par Edmond T. Gréville avec Jean Galland, Rosine Deréan, Françoise Rosay, Robert Arnou

# Le Congrès international du Film

Berlin 1935

Le Congrès international du Film aura lieu à Berlin du 25 avril au 1er mai et tous les représentants des organisations cinématographiques d'Europe et d'outre-mer y prendront part. Ce congrès est organisé par la Reichsfilmkammer et par les groupements englobés dans son sein. On peut évaluer à 800 la participation étrangère à ce congrès et celui-ci devant concider avec la réunion annuelle des propriétaires de salles, on peut compter sur la visite de 1000 délégués à Berlin.

Anioundhui, on peut appages que les pages

réunion annuelle des propriétaires de salles, on peut compter sur la visite de 1000 délégués à Berlin.

Aujourbin, on peut annoncer que les pays suivants participeront aux travaux du congrès : Belgique, Danemark, Angleterre, France, Grèce, Bollande, Italie, Vougoslavie, Norvège, Autriehe, Pologne, Pays Baltes, Roumanie, Suède, Suisse (associations des propriétaires allemands et français), Espagne, Tehécoslovaquie (associations allemande et française), Turquie et Hongrie.

A Fordre du jour du programme du congrès figurent les questions suivantes : Lutte contre les impôts, Droits d'auteur et Tantièmes, Lutte contre les impôts, Droits d'auteur et Tantièmes, Lutte contre les programmes comportant deux films par séance, Réglementation des prix d'entrée, Définition de la profession du propriétaire de salle, Publieité, Réclame, Programme.

A côté des propriétaires de salles, on verra cette année, pour la première fois en Allemagne, ner feunion des producteurs et des loueurs.

D'importantes questions seront à l'ordre du jour du programme de ces derniers: Production internationale et location, Gages des artistes, Débutants, Licences. Concurrence, Studios, Films sportifs, Films d'enseignement, Films documentiers, Films scientifiques, Archives du Film. Questions de droit international, Presse cinématographique et critiques des films, Films étroits.

A côté des travaux du congrès, les réjouissances ne manqueront pas: un bal du film, auquel assisteront les vedettes les plus en vue, est à l'étude; des visites dans les principaux studios berlinois, une réception officielle par la ville de Berlin, des excursions en auto à Potsdam et dans les environs de Berlin sont déjà prévues. Les chemins de fer allemands consentent à tous les congressistes qui séjourneront une semaine) une réduction de 60 %. Il est ainsi fourni aux hôtes étrangers l'occasion de visiter non seulement Berlin, mais d'excursionner en Allemagne.

# Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du cautor de Genèce nous communique:

Nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après les décisions prises par notre Département en se référant aux préavis de la Commission Cantonale de Contrôle des Films.

Les films suivants sont autorisés sans réserve: L'Auberge du petit dragon, Dernière essel (Le diable en bouteille), Dernière aventure de Don Juan, Le billet de mille, Scandales romains (Charlie Chan à Honolulu, Les nuits de New-York, Le vertige, Tom l'intrépide, Patte de elat, La l'Étite Shirley, Prologues, Morgenrot, Le tourbillon de la danse.

Le film Cléopâtre a été autorisé par décision du Conseil d'Etat.

Le Département de justice et police du canton Vaud nous communique :

Concerne les films:

L'Orage, Trois cents à l'heure, Le monde en marche, La chasse du comte Zaroff, Charlie Chan à Londres, Ravisseurs.

a nomeres, Kayisseurs.

Se référant aux préavis de la Commission can-tonale de contrôle des films, le Département de Justice et Police a pris les décisions suivantes: Le film russe L'orage et le film français Trois cents à l'heure peuvent être autorisés aux con-ditions el-après:

a) l'interdiction d'admission des enfants, pré-vue à l'article 16 nouveau de l'arrêté du 4 octobre 1927, est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus;

ans révolus;

b) mention de cette réserve devra figurer dans
la réclame (affiches, annonces et communiqués);

c) un contrôle de police spécial sera exercé à
l'entrée des salles, en vue de la stricte application de l'interdiction.

Le film américain Le monde en marche, de la maison Fox-Films, peut être autorisé sous réserve de la suppression d'une scène située. dans la bobine No 10. Demander des précisions au Département à ce sujet.

Il est expressément convenu que la bobine numéro 11, non présentée à la Commission de contrôle, n'est pas comprise dans l'autorisation.

Les films américains La chasse du comte Za-roff, Charlie Chan à Londres peuvent être auto-risés aux conditions ci-après:

a) l'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans ré-

volus;
b) indépendamment des conditions fixées pour Lorage et Trois cents à l'heure lesquelles doitent être également observées, il y a lieu d'annoncer dans la publicité et à l'entrée de l'établissement, que le film est à déconseiller aux personnes nervenses et impressionnables.

Le film américain Ravisseurs peut être autorisans réserves

sé sans réserves.

Les films ci-après ne peuvent être projetés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département de Justice et Police: Le chien andalou, Compartiment de dames seules, Le tombeur.

Département de justice et police du canton nous communique

Nous avons l'avantage de porter à votre con-naissance que la Commission de censure du can-ton du Valais a refusé, après visionnement, les films suivants:

1. Une femme chipée ; 2. Maître Bolbec et son mari ; 3. Prologues ; 4. La folle semaine ; 5. Sa-pho ; 6. Remous.

### + Edouard Briellmann-Dunertuis

Le 21 mars est décédé subitement M. Edouard Briellmann, l'aimable et dévoué opérateur du ci-néma de la Maison du Peuple, à Lausanne, Que sa famille veuille bien trouver ici l'expression de nos sincères condolèances.

## Un film suisse à Paris

Le nouveau film sur le vol de Mittelholzer en Abyssinie, pris par la Praesens-Film, Zurich, au cours d'une randonnée en Abyssinie, a été présenté au début de mars à Paris, au théâtre cinématographique Cinintran, ouvert dernièrement, Ce film a fait sensation. Des représentants des ministères, des diplomates étrangers et de hautes personnalités y assistaient.

## Ting Hao!

L'expression O. K. a conquis le monde. On en-use à tout propos, l'on en abuse même... Allons-nous être redevables au cinéma, qui a déjà lancé (O. K. >, d'une nouvelle formule : «Ting Hao >? Depuis qu'Alexander Hall a mis en scène e Les Mystères de Londres», «Ting Hao > a fait son-chemin parmi les artistes et les collaborateurs des Studios Paramount où fut tourné le film. C'est Anna May Wong qui a enseigné à ses ca-marades ce vocable bizarre, dont la signification précise est «A thousand yesses» (mille fois-oui), mais qui, dans l'argot de Limehouse, le quartier chinois de Londres, se prononce Ting-Hao.

quartier chinois de Hao, Hao, «Ting Hao» va-t-il détrôner O. K.? «Ting Hao» va-t-il détrôner O. K.; «Les Mystères de Londres», dont la jolie ar-tiste sino-américaine Anna May Wong est une des principales interprètes, a pour vedette Geor-ge Raft. Aux côtés de Raft et d'Anna May Wong, paraissent Jean Parker, Kent Taylor, Montagu Love. Romanesque, dramatique, empli d'un pitto-resque étrange, ce film, qui se déroule dans les bas-fonds du quartier chinois de Londres, parai-tra prochainement sur nos écrans suisses.